

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Marc COUSINIE.

Mmes. Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet de la Préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

CNE Mohamed BOURAHLA, membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Philippe CNOQUART, chef du Pôle pilotage & stratégie,

M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,

MM. Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Philippe GONZALEZ,

Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT, Martine COURVEILLE,

CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,

CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Guillaume SOULARD, SCH Nicolas SERRES et CPL Julien ESTIVALS, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 2.

Date de la convocation : 24 février 2020.

~~~~~  
**RAPPORT N°020/CA – 03/20**

**OBJET : Actes pris en 2019 dans le cadre des délégations accordées au président**

Le Président rappelle que par délibération n°22/CA en date du 29 avril 2015 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé à :

- ✓ en matière de marchés publics, à :
  - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
  - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;
- ✓ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ intenter au nom du SDIS les actions en justice ou de défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au Conseil d'administration un récapitulatif de ces actes pris en 2019.

| Cadre des actes pris | Personnes sollicitées | Nature du dossier traité                                                                                    | Montant                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action en justice    | Avocat                | Mémoire en défense Tribunal Administratif                                                                   | 1836,00 € dont 1500,00 € pris en charge par assurance protection juridique                                  |
| Action en justice    | Avocat                | Recours amiable<br><br>Mémoire en défense Tribunal Administratif                                            | 1188,00 € dont 700 € pris en charge au titre de l'assurance protection juridique<br><br>1836,00 €           |
| Action en justice    | Avocat                | Citation directe par huissier<br><br>Consignation<br>Mémoire en défense Tribunal de Grande Instance         | 484,96 € pris en charge intégralement par PJ<br><br>1000 €<br>1800 € (en attente prise en charge assurance) |
| Action en justice    | Avocat                | Mémoire en défense au Tribunal Administratif                                                                | 1728 € dont 1500 € pris en charge au titre de l'assurance protection juridique                              |
| Action en justice    | Avocat                | Mémoire en défense au Tribunal Administratif                                                                | 1620 € (en attente prise en charge assurance)                                                               |
| Action en justice    | Avocat                | Mémoire réponse n°2 Tribunal Administratif                                                                  | 1080 € (en attente prise en charge assurance)                                                               |
| Action en justice    |                       | Agressions en intervention des sapeurs-pompiers – constitution de partie civile du SDIS à l'euro symbolique |                                                                                                             |

Les membres du conseil d'administration en ont pris acte.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

***Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.  
Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité